

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## - Plan Local d'Urbanisme intercommunal

### - Modifications des zonages d'assainissement des communes de Arces-Dilo, Bagneaux, Coulours, Vaudeurs et Les Sièges

### - Abrogation des cartes communales des communes de Chigy (commune nouvelle de Les Vallées de la Vanne), La Postolle, Les Clérimois, Les Sièges, Foissy-sur-Vanne, et Vareilles (commune nouvelle de Les Vallées de la Vanne).

Par arrêté du président de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe (CCVPO) n°AR-2019-02 il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, les modifications des zonages d'assainissement de 5 communes et l'abrogation de 6 cartes communales.

Le PLUi, les zonages d'assainissement et l'abrogation des cartes communales sont destinés à être approuvés à l'issue de l'enquête publique par le conseil communautaire.

Les informations relatives dossier d'enquête publique peuvent être demandées auprès de Mme Cécile GUYENOT, CCVPO 36-38, rue de la République 89190 Villeneuve-l'Archevêque, téléphone : 03 86 86 70 99 poste 3, e-mail : plui@ccvpo.fr

La commission d'enquête désignée par le Président du Tribunal Administratif de Dijon est composée de M. Daniel COLLARD (officier télémécanicien de l'Armée de l'air en retraite, président), M. Alain DUROUX, (ingénieur territorial en retraite, membre titulaire) et M. Jean-Luc JEOFFROY (ingénieur en chef de collectivité territoriale en retraite, membre titulaire).

L'enquête publique se déroulera durant 35 jours consécutifs, du mercredi 8 janvier 2020 à 9 h 00 au mardi 11 février 2020 inclus à 17 h 00 (fin de l'enquête publique).

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête, à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par la commission d'enquête, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête publique dans les lieux suivants :

Lieux de dépôt des dossiers d'enquête publique	Dates et horaires d'ouverture
Mairie de Villeneuve l'Archevêque, 1 Place de la Liberté 89190 Villeneuve-l'Archevêque	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le samedi de 10h30 à 12h00
Mairie de Bœurs-en-Othe, 13, Rue d'Arces 89770 Bœurs-en-Othe	Le lundi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le jeudi de 14h30 à 17h00
Mairie de Courgenay, Rue de Beaulieu 89190 Courgenay	Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 14h00 à 18h00
Mairie de Foissy-sur-Vanne, 40, Grande Rue 89190 Foissy-sur-Vanne	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h30
Mairie de Vareilles, 1, Rue de l'Erable 89320 Les Vallées-de-la-Vanne	Mardi de 13h30 à 16h00 et vendredi de 9h00 à 12h00
Mairie de Vaudeurs, 5, Grande Rue 89320 Vaudeurs	Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 12h30

Le dossier complet pourra être consulté sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante :

- [https://www.ccvannepayssothe.fr/plui-ccvpo\\_fr.html](https://www.ccvannepayssothe.fr/plui-ccvpo_fr.html)

- et sur la plateforme du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1861>

Le dossier d'enquête pourra également être consulté, du 8 janvier au 11 février 2020 sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique situé à la mairie de Villeneuve-l'Archevêque, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant cette période, chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres déposés dans les mairies précédentes ou par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1861>

- par courrier électronique, à l'adresse e-mail, associée au registre dématérialisé, suivante : [enquete-publique-1861@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1861@registre-dematerialise.fr)

Le public pourra également adresser ses observations écrites à la commission d'enquête à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la commission d'enquête du PLUi, Mairie de Villeneuve-l'Archevêque, 1 Place de la Liberté – BP 52, 89190 Villeneuve-L'archevêque.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête assureront les permanences suivantes :

Lieux de permanences	Dates et horaires des permanences
Mairie de Villeneuve l'Archevêque, 1 Place de la Liberté 89190 Villeneuve-l'Archevêque	Mercredi 8 janvier de 9 h 00 à 12 h 00 Samedi 18 janvier de 9 h 00 à 12 h 00 Mardi 11 février de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Bœurs-en-Othe, 13, Rue d'Arces 89770 Bœurs-en-Othe	Lundi 13 janvier de 9 h 00 à 12 h 00
Mairie de Courgenay, Rue de Beaulieu 89190 Courgenay	Vendredi 24 janvier de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Foissy-sur-Vanne, 40, Grande Rue 89190 Foissy-sur-Vanne	Jeudi 6 février de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Vareilles, 1, Rue de l'Erable 89320 Les Vallées-de-la-Vanne	Mardi 21 janvier de 14 h 00 à 17 h 00 Jeudi 30 janvier de 17 h 30 à 19 h 30
Mairie de Vaudeurs, 5, Grande Rue 89320 Vaudeurs	Jeudi 30 janvier de 9 h 00 à 12 h 00 Jeudi 6 février de 17 h 30 à 19 h 30

Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est intégrée au dossier d'enquête publique (dans le rapport de présentation). L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Bourgogne Franche-Comté du 28 novembre 2019 est joint au dossier d'enquête publique. Dans ses avis émis les 10 et 11 octobre 2019, la MRAe a décidé que les zonages d'assainissement n'étaient pas soumis à évaluation environnementale.